

## BIENTRAITANCE / MALTRAITANCE

Mettre en place une culture partagée de la bientraitance est le souhait de toute institution. Au-delà de l'intention bienveillante qui anime chaque professionnel, c'est un processus qui nécessite un questionnement et un ajustement collectif des pratiques pour en servir le sens. Si bientraitance et maltraitance sont apparemment des concepts qui s'opposent, cette formation vise à en définir clairement les contours.

### Pré-requis ?

Test de positionnement

### Pour qui ?

Éducateur spécialisé, moniteur d'atelier, moniteur éducateur, assistante sociale, infirmière, médecin, psychologue, AMP, TISF, médiateur familial, aidant professionnel, aide à domicile, chef de service

### Durée ?

2 jours (14h)

### Tarif ?

2500€ net de taxe

### Méthodes évaluatives ?

Évaluations formatives types :



- QCM
- Quizz
- Cas pratiques

### Objectifs

- Acquérir les connaissances théoriques, juridiques et réglementaires autour des concepts de bientraitance et maltraitance
- S'approprier la RBPP de l'ANESM « La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre »
- Identifier les outils opérationnels pour construire une culture partagée de la bientraitance en institution

### Contenu

- Les lois de protection des personnes vulnérables
- Les différentes formes de maltraitance (définition du Conseil de l'Europe et autres)
- Le cadre et les conséquences juridiques de la maltraitance
- Les modalités de signalement et de protection des salariés
- Des outils adaptés pour construire un processus collectif de prévention des risques de maltraitance. Introduction à une culture partagée de la bientraitance

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive / Exercices de groupe / Apports théoriques / Études de cas / Références bibliographiques / Mise en situation

### À l'issue de la formation, les bénéficiaires seront capables de :

- Identifier les facteurs de risques de maltraitance
- Développer de nouvelles pratiques et postures professionnelles favorisant la bientraitance
- Poser et construire collectivement le questionnement nécessaire à l'utilisation interne des RBPP au regard du cadre législatif de l'établissement ou service
- Construire un cadre de référence pour assurer une évaluation continue et ajuster les pratiques

Intéressé ? Contactez-nous au 09 83 51 99 38 !